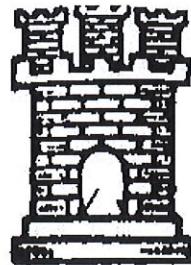




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **SA CG INVEST (Monsieur Christophe GEOFFROY)** demeurant Avenue Montefiore 65 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue Montefiore, 65 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section E, ns°326A, 326C.

La demande vise les travaux suivants : **Pose de 80 panneaux solaires au sol en lisière d'une zone forestière** et présente la caractéristique suivante :

La demande implique une dérogation à l'affectation de la zone au plan de secteur : zone forestière. Elle doit donc être soumise à enquête publique (article D.IV.40 du CoDT).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article **D.IV.40** du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

L'enquête publique est ouverte le 1er décembre 2022 et clôturée le 15 décembre 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par télécopie au numéro 04/380.22.93 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be ;
- remises au service urbanisme dont les bureaux se trouvent place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU 2022-120 SA CG INVEST (Monsieur Christophe GEOFFROY)**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées, pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête. **uniquement sur rendez-vous**, auprès de Mme Florine PARIZEL, Architecte communale

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 15 décembre 2022 à à l'Administration communale, Service Urbanisme uniquement sur rendez-vous.

L'Architecte communale chargée de donner des explications sur le projet est Mme Florine PARIZEL dont le bureau se trouve place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.